

=====

POSTE LOCALE "MORÉSNET"

=====

Le 10 avril 1938, alors que très peu de philatélistes connaissaient les timbres de Moresnet nous avons distribué, sur un double feuillet, une documentation assez circonstanciée sur les timbres émis en 1885 par une poste locale. Depuis que la 16e édition du "Prinet" a catalogué cette série, beaucoup de philatélistes sont moins profanes en la matière, mais il reste encore des ignorants.

En nous basant sur la documentation que nous avons publiée en 1938 et sur les connaissances que nous avons acquises en plus, nous allons nous efforcer de mieux faire connaître et surtout mieux faire apprécier cette collection qui devrait recevoir une place d'honneur dans tout album de Belgique.

Nous aurions pu titrer cet article : De Moresnet 1816 à La Calamine 1919.

Comment naquit, vécut et disparut le territoire neutre de Moresnet, situé sur la route de Liège à Aix-la-Chapelle, à 20 Km environ de Verviers.

Sur la route de Liège à Aix-la-Chapelle se trouve une terre d'environ 350 hectares ne formant que des vallons aux verdoyantes prairies : Moresnet. Ce village a un passé surprenant.

Au XIXe siècle, il y avait trois Moresnet :

- 1 - Moresnet belge, un joli village qui peut se vanter d'être une des plus anciennes communes de la région puisque l'empereur Arnould en fait mention dans plusieurs actes datant de 888.
- 2 - Moresnet prussien, actuellement commune belge portant le nom de Neu-Moresnet
- 3 - Moresnet neutre (actuellement La Calamine) appartenant à la Belgique

C'est un petit puzzle géographique.

L'origine du territoire neutre est assez curieuse à relater et débute avec la chute de Napoléon Ier.

En 1814, les Prussiens s'installèrent provisoirement à Moresnet. Ils s'intitulaient "Gardes frontières" n'osant pas dévoiler leurs desseins. Cette spèce d'occupation ne devait être que provisoire mais elle le fut en réalité jusqu'en 1816. A cette époque, les clauses du traité de Vienne furent mises en vigueur et "Moresnet" morcelé en trois parties céda le sud à la Prusse et l'Ouest aux Pays-Bas. Un triange de 350 hectares se trouvant entre les deux, fut nommé Moresnet-neutre.

Les commissaires du gouvernement chargés de délimiter les frontières entre la Prusse et les Pays-Bas ne parvinrent jamais à se mettre d'accord et pour finir ils résolurent, soutenus par leur gouvernement respectif d'adopter le régime de l'administration en commun.

Ce territoire comprenait vers 1820 une cinquantaine de maisons et environ 250 habitants. Une richesse terrestre était le seul motif pour lequel les deux pays prévités se montraient si âpres à se l'approprier et ne pas céder le pas au voisin. En effet, la "La Vieille Montagne" couvrait une riche mine de calamine d'où son nom actuel.

Vint 1830... la révolution belge.

La Prusse n'avait plus à compter avec les Pays-Bas mais avec la Belgique en plein début de son indépendance et prête à faire valoir ses droits par tous moyens.

Une ère de prospérité et la richesse de la mine amenèrent une augmentation de la population. En 1850 on comptait 2500 habitants dont 700 neutres, 750 Prussiens, 850 Belges et 200 Néerlandais. Seuls les neutres participaient aux élections.

En 1853, la Prusse et la Belgique nommèrent un commissaire spécial avec des droits et des pouvoirs spéciaux conférés par les Rois de Prusse et de Belgique.

La même année, le premier bourgmestre fut nommé. Les couleurs nationales étaient : noir, blanc, bleu. En 1863, la première mon-

Un service postal s'imposait et c'est pour nous, philatélistes, ce qui nous intéresse particulièrement. Ce service s'improvisa au mécontentement des deux commissaires. Le territoire neutre était desservi de la même façon et aux mêmes conditions que le bureau de poste de Moresnet belge ou Moresnet prussien selon le cas.

Les deux états considéraient le territoire neutre comme "service intérieur" et l'affranchissement du courrier d'après eux, devait se faire au moyen des timbres du pays de destination. Illogisme complet où prônait la mauvaise intention émanant des deux commissaires. Le bourgmestre ne l'entendit pas de la même façon et cherchait à faire grossir la caisse de la commune. De commun accord avec une société privée qui voulait en assumer les charges, le bourgmestre commanda en 1885 une série de timbres à l'imprimeur Schülzer qui n'étant pas équipé comme les imprimeurs de nos jours, mit un temps assez long pour exécuter la commande.

Ces timbres portent les inscriptions suivantes : "VERKEHRS-ANSTALT von Moresnet" (Poste intérieure - Territoire neutre de Moresnet) et l'indication de la valeur.

Comme le travail de l'imprimeur n'allait pas assez rapidement au gré du bourgmestre, il fut décidé d'accepter une partie de la livraison en timbres non dentelés et le service postal se servit immédiatement de ces nouveaux timbres qui s'appliquaient uniquement sur les plis en partance de la zone neutre. Des plis ont été expédiés soit à destination de l'Allemagne, soit à destination de la Belgique. Les timbres oblitérés que l'on rencontre portent les dates entre le premier et le vingt-et-un octobre 1885. Le bureau postal possédant le cachet oblitérant était établi à Kelmis.

Trois exemplaires sur lettres ayant réellement passés par la poste se trouvent au Musée postal de Berlin et sont estimés à plusieurs milliers de marks. Si l'on s'en réfère à l'article paru en juin 1938 dans le N° 414 de la "Revue postale", le musée postal de Bruxelles doit posséder et des documents et de la documentation au sujet de cette émission puisqu'on peut lire en P.S. du dit article la mention suivante : "Nos plus sincères remerciements à M A de Cock à Bruxelles qui nous a si obligeamment communiqué sa documentation ainsi que les clichés illustrant le présent article".

Cette notice est signée Emile Rinchon.

8 valeurs composent la série.

Les commissaires spéciaux qui n'étaient pas en excellents termes avec le bourgmestre acquérant trop de popularité voulurent faire casser ce bureau postal qui était capable de faire ralentir la vente des timbres-poste en cours dans les deux pays et se basant sur le code Napoléon, mirent en vigueur la loi du 25 Frimaire de l'an VIII qui stipule le service postal : Monopole de l'Etat et ordonna la fermeture de la poste tout en confisquant les timbres restants qui furent détruits.

Le bourgmestre n'était pas assez subtil pour faire ressortir que si le Code Napoléon avait une valeur en Belgique et en Allemagne, il ne pouvait pas en être de même pour Moresnet neutre, le plus petit Etat indépendant du monde, mais "indépendant" tout de même.

Et ainsi le dernier mot resta aux deux commissaires.

Un petit nombre de séries non-dentelés doit cependant avoir échappé à la confiscation et à la destruction.

Entretemps, l'imprimeur qui n'était au courant de rien, avec toute la célérité dont il était capable, finit son travail de perforation, tant bien que mal. Il était obligé de perforer les feuilles ligne par ligne horizontale et ensuite ligne par ligne verticale.

D'autre part, sa machine de perforation ne permettait le travail que par 2 ou 3 feuilles au maximum. La fourniture des séries dentelées arrivant après la fermeture du nouveau service postal, il est tout naturel que celles-ci ne se renouent jamais oblitérées. Beaucoup de valeurs existent sans gomme.

Certaines valeurs ont un décentrage un peu prononcé. Cette collection se répartit ainsi en trois catégories différentes à savoir : non dentelés : 3 valeurs oblitérées et 8 valeur neuves

Tout paradoxal que cela puisse paraître, ce sont les séries neuves dentelées qui sont les plus rares à trouver quoiqu'au point de vue philatélique proprement dit ce sont les oblitérés qui sont les plus intéressantes.

On ne sait vraiment pas comment ces timbres ont échoués à Bruxelles mais il y a quelque 60 ans à l'occasion d'une vente sous séquestre, notre confrère Neyrinck qui y assistait en curieux entendit l'énoncé d'un lot de timbres. Il s'agissait en réalité d'un ballot dans lequel se trouvait tout ce qu'un philatéliste peut "amasser" philatéliquement s'entend. N'ayant aucun compétiteur pour se disputer le lot, Neyrinck se le vit adjuger pour une somme dérisoire. Tout à l'aise chez lui, il fit un triage minutieux du lot et s'aperçut de la présence des timbres Moresnet.

Après avoir trié, classé et reclassé, il s'aperçut être en possession d'un très petit stock de séries complètes de 24 valeurs et d'un certain nombre de valeurs dépareillées.

Il garda jalousement pendant des années ce qu'il appelait sa petite fortune. Sollicité par un grand nombre d'amateurs, il finit par

### POSTE LOCALE «MORESNET»

1 OCTOBRE 1886 CHIFFRES LITHOGRAPHIE

Ces timbres auraient eu cours pendant une ou deux semaines.

		Non dentelés		Dentelés	
1 pf.	vert	1	200	1A	200
2 pf.	bleu	2	40	2A	40
3 pf.	violet	3	40	3A	60
4 pf.	orange	4	40	4A	60
5 pf.	brun	5	80	5A	40
10 pf.	rouge	6	45	6A	60
20 pf.	bistre	7	60	7A	60
50 pf.	vermillon	8	200	8A	200
La série (8 valeurs)			700	700	700

acquiescer à leur légitime désir ex. pl. tant dans les ventes hebdomadaires de la société philatélique l'"Union" de temps en temps, 2 ou 3 valeurs dépareillées. Celles-ci étaient adjugées à 11 17 & 18 Fr pièce. Il faut tenir compte que cela se passait en l'année de grêce 1924 et que beaucoup de timbres valant à cette époque un "Louis" valent actuellement un billet de grand format. Il faut également tenir compte qu'il s'agissait de valeurs dépareillées.

Combien de fois n'ai-je pas conseillé Neyrinck de partir pour Paris et d'aller vendre la totalité ou les trois quarts de son petit stock afin de faire connaître ces timbres un peu partout et arriver à les faire cataloguer par le seul catalogue en vogue à cette époque. Je cite Yvert et Tellier - Champion. Entêté dans une idée fixe, il ne suivit jamais mon conseil.

Nécessité fait loi... pendant la guerre... il en vendit une partie et ce fut la firme Van Kierbeek qui en fut l'heureux acquéreur. Depuis ces timbres figurent dans le Brinet et sont de plus en plus connus, pas assez cependant à mon avis, pour la réelle valeur qu'ils méritent.

Trait particulier, ces timbres peuvent être obtenus à l'heure actuelle à des prix encore forts abordables et contrairement à tous les stocks similaires, les amateurs peuvent être assurés qu'en tout et pour tout il n'en existe pas cent séries. Si une affaire semblable se fut passée... mettons en Alsace ou en Lorraine ... il y a belle lurette que les Français se disputeraient cette série à prix d'or.

Faut-il que l'on soit toujours arriéré dans notre pays, ou les amateurs attendent-ils que toutes les séries existantes aient passé nos frontières.

Si on voulait y réfléchir, ne fut-ce que 5 minutes.

Article extrait de la revue "Trait d'Union des Collectionneurs" N° 399 du 31 janvier 1979

Louis Gailly

P.S. Le tableau donnant les prix des timbres de Moresnet est extrait du catalogue "Officiel" de 1973. Les prix actuels sont de 1.500 par série neuve ou oblitérée non dentelée ou neuve dentelée